

N°2

NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Présentation du PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

LETTRE SCOT

Du Pays du Soissonnais Valois



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

→ Un projet collectif pour l'avenir

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document qui dessine le futur de notre territoire pour les 20 prochaines années.

Il fixe une ligne directrice commune pour répondre à plusieurs enjeux :

1. Améliorer la qualité de vie des habitants,
2. Développer une économie locale solide et attractive,
3. Préparer le territoire face aux défis climatiques et énergétiques,
4. Protéger nos ressources naturelles et nos paysages.

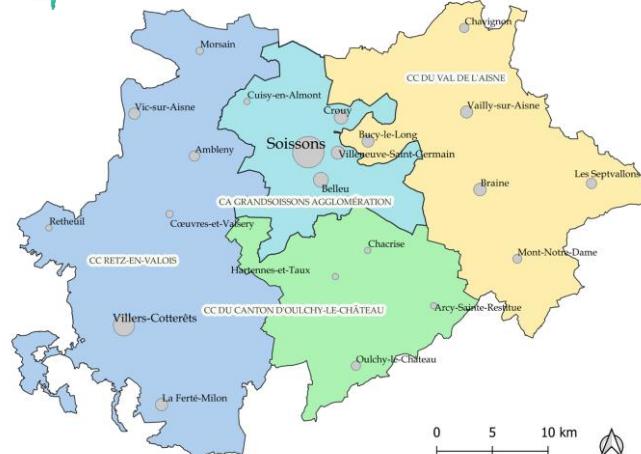
Lorsqu'il est complété par un volet Air-Énergie-Climat (AEC), il va plus loin :

- il prévoit des actions concrètes pour réduire nos consommations d'énergie,
- développer les énergies renouvelables,
- améliorer la qualité de l'air,
- et adapter le territoire aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations, vagues de chaleur).

👉 Le SCoT-AEC n'est donc pas qu'un document technique : c'est un projet collectif construit avec et pour les habitants, ancré dans les réalités locales et tourné vers l'avenir.



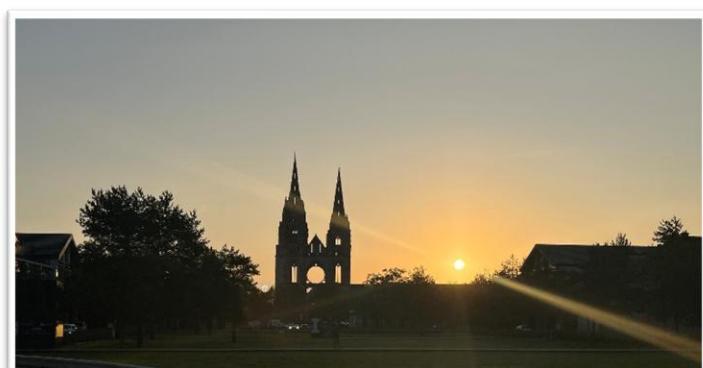
Le pays du Soissonnais Valois



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (ou PETR) du pays du Soissonnais Valois rassemble 4 intercommunalités : **GrandSoissons** Agglomération et les communautés de commune du **Val de l'Aisne**, **Retz-en-Valois** et du **Canton d'Oulchy-le-Château**.

Il regroupe **163 communes** et environ **107 000 habitants**.

Son rôle ? **Porter une vision commune** pour le développement du territoire : améliorer le **cadre de vie**, renforcer l'**économie** locale et préparer l'**avenir** face aux enjeux climatiques et sociaux.





C'est quoi le projet ?

Au cœur du SCoT se trouve le **PAS** ou **Projet d'Aménagement Stratégique**, véritable feuille de route directrice. Il traduit la vision commune des élus, dessine l'avenir du Soissonnais Valois à l'horizon 2046 et se décline en **3 axes** :

Vivre mieux ensemble

L'objectif est de renforcer le quotidien des habitants en :

- améliorant l'accès aux services essentiels (santé, commerces, mobilité),
- valorisant nos villages, nos paysages et notre identité locale,
- développant des modes de déplacement plus écologiques (covoiturage, vélo, mobilités partagées).

👉 En résumé : faciliter la vie de tous, partout dans le territoire.

Faire vivre l'économie locale

Il s'agit de soutenir le dynamisme du territoire en :

- encourageant l'industrie, l'artisanat, le tourisme et les services,
- attirant de nouveaux habitants et travailleurs,
- renforçant les liens avec les régions voisines, en particulier l'Île-de-France et Reims.

👉 En résumé : un territoire qui se développe sans perdre son authenticité.

Préserver la nature et préparer l'avenir

Ce dernier axe vise à :

- protéger nos forêts, rivières et terres agricoles,
- limiter l'étalement urbain pour mieux préserver les espaces naturels,
- accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus durables,
- préparer le territoire aux effets du changement climatique (sécheresses, inondations, vagues de chaleur).

👉 En résumé : un territoire qui protège ses ressources pour demain.

Et pour la planète ?

Le **volet Air-Energie-Climat** (AEC) du SCoT vise à préparer l'avenir en réduisant notre impact sur l'environnement et en rendant notre territoire plus solide face aux changements à venir.

👉 Concrètement, il s'agit de consommer moins d'énergie, polluer moins, produire mieux, et protéger notre santé comme nos ressources pour demain.



Réduire les consommations d'énergie grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique,



Développer les énergies renouvelables (solaire, méthanisation, récupération de chaleur...) pour tendre vers l'autonomie énergétique,



Limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants pour améliorer la qualité de l'air,



Renforcer le stockage de carbone grâce aux forêts, aux sols et à des pratiques agricoles plus durables,



Adapter le territoire au changement climatique (inondations, sécheresses, vagues de chaleur).

Les phases de la démarche

2023 - 2024 Observer le territoire (Diagnostic)

On dresse le portrait du Soissonnais Valois : ses forces, ses faiblesses et les défis à venir (mobilité, logement, emploi, climat...).

2024 - 2025 Définir une vision commune (PAS)

Les élus transforment ce diagnostic en un projet stratégique qui fixe les grandes priorités pour les 20 prochaines années.

2025 - 2026 Concrétiser les priorités (DOO)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs explique comment agir concrètement : où construire, comment se déplacer, comment protéger l'environnement, etc.

2026 Donner la parole aux habitants

Une enquête publique permet à chacun de s'exprimer. L'État, la Région et le Département donnent aussi leur avis.

2027 Adopter le projet

Après ajustements, le SCoT est voté et devient applicable sur tout le territoire.



Pour en savoir plus :

www.paysduoissonnaisvalois.fr

contact@oissonnaisvalois.fr

Ou



On en est ici 😊